

18.05.2004 – 10:30 Uhr

BBT: Augmenter le nombre de contrats d'apprentissage, une nécessité

(ots) - Berne, le 18 mai 2004: La mise en œuvre de la nouvelle loi sur la formation professionnelle était au cœur de la journée sur la formation professionnelle organisée par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) à Berne. Ursula Renold, responsable du centre de prestations Formation professionnelle et directrice suppléante de l'OFFT, a exprimé le souhait, devant 400 spécialistes de la formation professionnelle réunis, que le nombre de contrats d'apprentissage soit plus élevé à fin 2004 qu'il ne l'était en 2003. La loi entrée en vigueur au début de cette année donne désormais à la Confédération, aux cantons et aux organisations du monde du travail les moyens de garantir une offre suffisante de places d'apprentissage.

Une augmentation du nombre de contrats d'apprentissage est nécessaire, car il faut savoir qu'à l'été 2004, les jeunes à la recherche d'une place d'apprentissage seront plus nombreux qu'en 2003. Selon les indications fournies par l'Office fédéral de la statistique, il faut compter cette année avec deux mille jeunes de plus qui termineront leur scolarité obligatoire et qui se tourneront soit vers une formation professionnelle, soit vers une école d'enseignement général. Grâce à la répartition claire des tâches entre la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail, il est possible de réagir à temps et de prendre des mesures efficaces et adaptées à la situation.

Les cantons s'engagent activement au plan local et régional dans le marketing en faveur des places d'apprentissage. Ils ont renforcé les moyens mis en œuvre, comme l'a expliqué le canton d'Argovie lors d'une conférence de presse tenue dans le cadre de la rencontre annuelle consacrée à la formation professionnelle. Le marketing des places d'apprentissage comprend plusieurs mesures dont les plus efficaces sont le recours à des promoteurs de places d'apprentissage, les financements de départ, les réseaux d'entreprises formatrices, le placement ainsi que l'encadrement individuel (mentoring) des jeunes sans place d'apprentissage. La nouvelle loi sur la formation professionnelle donne à la Confédération des moyens financiers supplémentaires qui lui permettent d'augmenter son aide aux cantons. En 2004, elle a déjà soutenu des projets cantonaux à hauteur de 2,3 millions de francs. En outre, dans le cadre du 2^e arrêté sur les places d'apprentissage pour les années 2000 à 2004, ce sont plus de 25 millions de francs qui ont été investis dans des mesures de marketing des places d'apprentissage.

Plusieurs instruments permettent d'observer la situation sur le marché des places d'apprentissage: l'analyse des tendances dans les cantons est publiée à la fin de chaque mois par l'OFFT et fait le point sur l'attribution des places d'apprentissage. Le baromètre des places d'apprentissage, dont les résultats seront connus à la mi-juin, est une enquête représentative menée chaque année depuis 1997 par l'Institut Link, en avril et en août, auprès des jeunes et des entreprises.

La conférence de presse a aussi été l'occasion de présenter les nouvelles professions de la vente. Elles comptent parmi les premières qui seront révisées sur la base de la nouvelle loi sur la formation professionnelle. En 2005, les premières ordonnances sur la formation (anciennement règlements d'apprentissage) entreront en vigueur avec, pour objectif, la modernisation ou la création de nouveaux métiers en adéquation avec les exigences du marché du travail. Sont concernées aussi, et ce pour la première fois, les formations professionnelles initiales de deux ans avec attestation fédérale. Cette nouvelle offre de formation s'adresse tout

spécialement aux jeunes qui se heurtent à des difficultés scolaires.

Pour de plus amples informations:

Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
(OFFT), Ursula Renold, directrice suppléante de LOFFT,
tél. 031 323 76 12 ou 079 405 26 79, ursula.renold@bbt.admin.ch

Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
(OFFT), Andreas Merk, Communication, tél. 031 322 8363,
andreas.merk@bbt.admin.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000119/100474982> abgerufen werden.